

Placement garanti Occasion – Marché européen

Terme : 5 ans

PRODUIT DISPONIBLE POUR UNE DURÉE LIMITÉE

APERÇU

Le Placement garanti Occasion – Marché européen vous offre le potentiel de rendement de grandes sociétés européennes issues de divers secteurs économiques, tout en protégeant votre capital. Il offre également le double du rendement du panier de titres, ou plus selon le montant investi, et maximise ainsi le potentiel de rendement à l'échéance.

- Taux de participation de 200 % à 240 % selon le montant investi
- Capital garanti à 100 % à l'échéance
- Admissible aux régimes enregistrés
- Couvert par l'assurance-dépôts¹
- Possibilité de conversion ou de rachat sous certaines conditions
- Versement des intérêts à l'échéance
- Si le placement n'est pas enregistré, imposition du rendement à l'échéance²
- Aucuns frais de gestion
- Protection contre le risque de fluctuation des devises étrangères
- Admissible au calcul de ristourne de la caisse

| Indications de rendement | 500 \$ à 24 999 \$ | 25 000 \$ à 249 999 \$ | 250 000 \$ et plus |
|----------------------------------|--------------------|------------------------|--------------------|
| Rendement annuel composé maximal | 8,45 % | 9,16 % | 9,86 % |
| Rendement cumulatif maximal | 50,00 % | 55,00 % | 60,00 % |
| Taux de participation | 200 % | 220 % | 240 % |

| Dates clés | |
|-----------------------|---------------------------|
| Période de vente | 21 mai au 22 juillet 2024 |
| Émission du placement | 14 août 2024 |
| Échéance du placement | 14 août 2029 |

Le taux de participation représente le pourcentage du rendement des titres de référence qui est versé au détenteur à l'échéance. Les rendements indiqués tiennent compte du taux de participation.

La caisse est l'émetteur du placement.

¹Pour en connaître davantage sur la protection de l'assurance-dépôts, veuillez consulter lautorite.qc.ca.

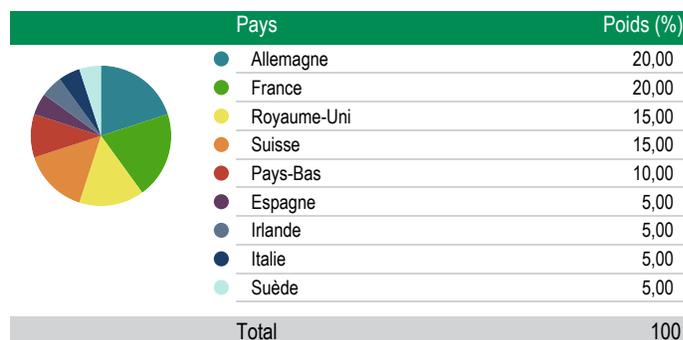
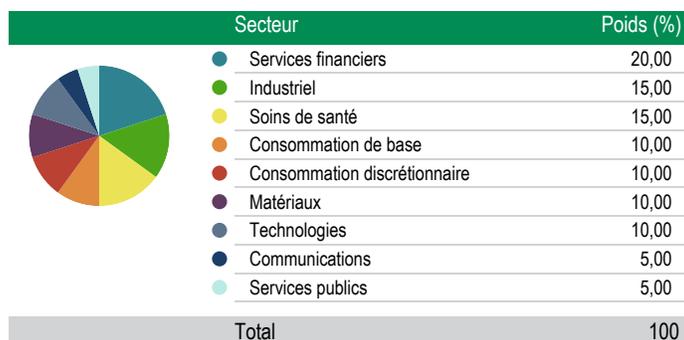
²Sauf l'intérêt payé avant la date d'émission.

COMPOSITION DU PLACEMENT

Le panier de référence est composé de 20 sociétés européennes issues de différents secteurs économiques. Chaque entreprise occupe le même poids dans le panier qui est réparti comme suit :

| Société | Secteur | Pays |
|------------------------------|------------------------|-------------|
| Allianz SE | Services financiers | Allemagne |
| ASML Holding N.V. | Technologies | Pays-Bas |
| Banco Santander SA | Services financiers | Espagne |
| Bayerische Motoren Werke AG | Conso. discrétionnaire | Allemagne |
| Compagnie de Saint-Gobain SA | Matériaux | France |
| CRH PLC | Matériaux | Irlande |
| ENEL SpA | Services publics | Italie |
| GSK Plc | Soins de santé | Royaume-Uni |
| HSBC Holdings Plc | Services financiers | Royaume-Uni |
| Investor AB | Services financiers | Suède |

| Société | Secteur | Pays |
|------------------------|------------------------|-------------|
| Mercedes-Benz Group AG | Conso. discrétionnaire | Allemagne |
| Nestlé SA | Conso. de base | Suisse |
| Novartis AG | Soins de santé | Suisse |
| Sanofi | Soins de santé | France |
| Schneider Electric SE | Industriel | France |
| Siemens AG | Industriel | Allemagne |
| Swisscom AG | Communications | Suisse |
| Unilever PLC | Conso. de base | Royaume-Uni |
| Vinci SA | Industriel | France |
| Wolters Kluwer NV | Technologies | Pays-Bas |



CE PLACEMENT ME CONVIENT-IL ?

Ce placement pourrait vous convenir si vous :

- désirez protéger votre capital ;
- souhaitez diversifier votre portefeuille ;
- avez un horizon de placement de 5 ans ou plus ;
- ne planifiez pas retirer votre argent avant l'échéance ;
- acceptez de renoncer au rendement garanti offert par une épargne à terme traditionnelle pour bénéficier d'une possibilité de rendement supérieur.

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE AVEC UNE ÉPARGNE À TERME TRADITIONNELLE ?

Ce placement garanti diffère d'une épargne à terme traditionnelle parce qu'il ne procure pas un rendement déterminé à l'avance.

Le rendement du placement est fonction de l'appréciation des titres de référence et ne peut être connu qu'à son échéance. Le rendement pourrait être nul à l'échéance.

COMMENT LE RENDEMENT EST-IL CALCULÉ ?

Jusqu'à l'émission, votre capital rapporte un taux d'intérêt de 1,70 % par année.

Entre la date d'émission et la date d'échéance, le rendement est déterminé par deux composantes :

1. La variation moyenne des 20 titres boursiers du panier décrit précédemment.
2. Cette variation est multipliée par le taux de participation et est ainsi accrue jusqu'à un maximum de 50,00 % pour les investissements de moins de 25 000 \$, de 55,00 % pour les investissements entre 25 000 \$ et 249 999 \$, et de 60,00 % pour les investissements de 250 000 \$ et plus.

Afin de réduire l'effet d'un éventuel repli des marchés, nous prenons en compte la moyenne des lectures mensuelles des cours pendant les trois derniers mois du terme.

Voici un exemple de rendement pour un investissement de moins de 25 000 \$ selon quatre scénarios de variation du panier de titres.

| Variation du panier de titres | Multiplié par le taux de participation | Taux de rendement cumulatif retenu |
|-------------------------------|--|------------------------------------|
| -2,00 % | 200 % | 0,00 % |
| 5,00 % | 200 % | 10,00 % |
| 8,00 % | 200 % | 16,00 % |
| 20,00 % | 200 % | 40,00 % |

Ce placement ne donne pas droit aux dividendes versés sur les titres de référence.

Le rendement du placement n'est pas touché par les fluctuations des taux de change, même si les cours sont publiés en devises étrangères.

Pour tous les détails du calcul de rendement, veuillez lire la convention de placement.

Le rendement variable est basé sur l'évolution du cours des titres de référence et pourrait être nul à l'échéance. Votre capital est toujours garanti à l'échéance.

COMMENT SUIVRE L'ÉVOLUTION DE MON PLACEMENT ?

Vous pouvez utiliser l'outil Suivi dynamique du rendement des placements garantis liés aux marchés en ouvrant une session dans AccèsD, section Épargne et placements, ou en consultant desjardins.com/suivirendement. L'information sur le rendement est présentée à titre indicatif seulement. Le rendement de votre placement est aussi inscrit sur votre relevé de compte mensuel Desjardins, à titre indicatif. Le rendement du placement n'est connu qu'à son échéance.

QUE SE PASSE-T-IL À L'ÉCHÉANCE DE MON PLACEMENT ?

Peu avant l'échéance de votre placement, vous recevrez un avis par la poste ou dans AccèsD. À l'échéance, à moins d'instructions contraires de votre part communiquées dans AccèsD (si le placement est admissible au renouvellement en ligne) ou auprès de votre conseiller, votre placement sera automatiquement réinvesti dans un produit de nature et de terme similaires.

EST-IL POSSIBLE DE RACHETER MON PLACEMENT AVANT L'ÉCHÉANCE ?

Une fois par année, à partir de la 3^e année de détention, vous pouvez décider de convertir votre placement dans un autre placement garanti lié aux marchés. Vous pouvez aussi le racheter. À votre demande, la valeur approximative de conversion ou de rachat vous sera communiquée. Veuillez consulter la convention de placement pour en connaître les modalités.

Lors de la conversion ou du rachat, la valeur peut être inférieure au capital investi. Cette valeur n'atteint jamais le maximum possible à l'échéance.

Certaines exceptions peuvent s'appliquer – veuillez consulter la Convention de placement pour obtenir plus d'information à cet égard.

QU'ARRIVE-T-IL EN CAS DE PERTURBATION DES MARCHÉS ?

La caisse détermine, à sa seule discrétion, les mesures appropriées à prendre dans les circonstances. Par exemple, en cas d'arrêt des transactions effectuées sur les marchés boursiers, la caisse pourrait décider de reporter la date à laquelle le niveau de l'indice de départ du placement est pris en compte.

ET SI JE CHANGE D'IDÉE ?

Vous avez un délai de 5 jours ouvrables suivant la réception de votre convention de placement, par la poste ou via AccèsD, pour demander à votre conseiller d'annuler votre placement.

RENSEIGNEMENTS

Pour vous procurer ce produit ou pour obtenir plus d'information :

- visitez desjardins.com/pglm ;
- ouvrez une session dans AccèsD ;
- communiquez avec votre conseiller Desjardins ;
- composez le 514 224 7737 ou le 1 800 224 7737.

PRIX ET DISTINCTIONS



Meilleur manufacturier, Capital garanti – Amériques
Meilleur manufacturier – Canada
Meilleur distributeur, Capital garanti – Amériques
Meilleur produit de l'année – Canada
Meilleure initiative éducationnelle



L'investisseur devrait lire la convention de placement avant d'investir. Elle peut être consultée sur desjardins.com/pglm.

Le présent document n'est fourni qu'à titre indicatif. En cas de divergence entre ce document et la convention de placement, cette dernière prévaut.

Desjardins et Desjardins gestion de patrimoine sont des marques de commerce de la Fédération des caisses Desjardins du Québec utilisées sous licence.